

N° 1823– MO 737

Dépôt : 30.10.2023
Traitement Bureau CDV : 13.11.2023
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 13.05.2024

Motion de M. Benoit Marchand (Moutier à Venir) intitulée : « Coûts du transfert, une partie du revenu de la péréquation fédérale versée par le canton de Berne à la République et Canton du Jura, lors du transfert, doit revenir à Moutier »

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

- de demander au Gouvernement jurassien, par l'intermédiaire de la DAJ, qu'une partie significative de la somme issue des revenus de la péréquation financière versée par le canton de Berne au canton du Jura, lors du transfert de la ville, revienne directement à Moutier.

Développement

Le projet de transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura occasionne des frais importants alors même que notre situation financière est délicate. La République et Canton du Jura (RCJU) touchera de la part du canton de Berne un montant de plus de 70 millions sur 6 ans pour compenser les effets du changement de canton de Moutier sur les revenus provenant de la péréquation financière.

Une partie significative de ce montant doit revenir directement à la ville de Moutier pour financer le coût du transfert. Ces coûts sont une charge extraordinaire pour la Municipalité et sont principalement provoqués par des projets et tâches directement liés au fonctionnement de la ville dans sa future administration cantonale.

Le transfert de Moutier étant un projet unique et à durée déterminée, notre proposition ne créerait pas de précédent ou une injustice envers les autres communes de la République et Canton du Jura.

Pour rappel, une ville de Moutier avec des finances en bonne santé profitera à l'ensemble de la population quel que soit ses orientations politiques.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée

Moutier, le 30 octobre 2023

Signature (s) :

Moutier à Venir, 1^{er} signataire :

M. Benoit Marchand (1)